



1. Peser l'oiseau au gramme près.
2. Couper l'aile droite au niveau de l'épaule en prenant les plumes scapulaires.
3. Consigner les résultats sur l'enveloppe de prélèvement (ou cocher la case correspondante)
4. Mettre l'aile, sans la faire sécher, dans l'enveloppe de prélèvement.

Département				Facultatif	
Date		Heure		Mode de chasse	
				<input type="checkbox"/> Hutte	<input type="checkbox"/> Hutteau/Trou
Espèce		Poids		<input type="checkbox"/> Bottes	<input type="checkbox"/> Passée
				<input type="checkbox"/> Autres	
Sexe		Âge		Type de milieu	
				Commune de prélèvement	
F		M		Nom	
				Adresse	
-1		+1		Téléphone	
				Email	

## CONSERVER AU CONGELATEUR

Dans le cadre de la loi informatique et liberté, nous vous informons que la récolte d'ailes a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biologie et la dynamique des oiseaux d'eau. L'ANCGE est responsable de la récolte d'ailes et l'ISNEA du traitement des données. Les résultats seront communiqués à chaque participant et la synthèse globale sera publiée sur les sites des partenaires ANCGE/FNC/ISNEA, ainsi que dans leurs réseaux intéressés par cette démarche.

Chaque collecteur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à ses données personnelles. En ce cas, il doit informer ANCGE et ISNEA par écrit de sa décision et ce, dès la remise de sa collecte. A défaut, les données seront intégrées à l'étude globale.